

## **AVIS PUBLIC**

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL À HUIS CLOS

## À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

## **AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ:**

À la suite de l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 ajoutant de nouvelles mesures au plier d'alerte maximale du décret 1020-2020.

Le conseil municipal siégera à huis clos lors de la séance du 4 mai 2021. Les membres du conseil sont autorisés à prendre part, à délibérer et à voter par vidéoconférence ou en présentiel. La séance sera publicisée dès que possible sur le site internet de la municipalité. www.st-damase.qc.ca

Si vous avez des questions ou demandes à adresser au conseil, nous vous invitons à le faire avant le 4 mai 2021, 16 h 00, par courriel à : dg@st-damase.gc.ca ou par téléphone : 450-797-3341 poste 4001

Donné à Saint-Damase, ce 22 avril 2021

Johanne Beauregard

Jelanis penergues

Directrice générale et secrétaire-trésorière